



71, av. Édouard Vaillant – 92774 BOULOGNE cedex
Tél. : 01 55 20 58 32
Courriel : sfp@psycho-paris5.fr

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 - déclarée le 15 Mars 1922
N° SIRET : 31355054300026 - Code APE : 732Z
N° formation : 117518778755

FLASH INFO février 2009

SOMMAIRE :

- I. Journée SFP 22 janvier 2010 « **Crises, paroles de psys** »
- II. Communiqué du groupe déontologie
- III. Conférence de consensus
- IV. Adhésion à la SFP

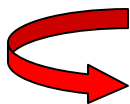
Congrès de TOULOUSE

RAPPEL

7 mars : date limite de soumission des interventions

et plus qu'un mois pour bénéficier des tarifs d'inscription privilégiés (limite : le 28 mars)

Toutes les infos sur le site :



<http://congres2009.sfpsy.org>

CE Flash Infos CONTIENT VOTRE BULLETIN D'ADHESION POUR 2009!

Les courriers envoyés à la SFP doivent être adressés aux coordonnées suivantes :

SFP, Suzanne Guillard, 53bis, rue du Puits Charles – 58400 La Charité / Loire.

Communiqué du groupe déontologie

ACOPF Association des conseillers d'orientation psychologues de France

AFPEN Association française des psychologues de l'Éducation nationale

COLLECTIF COPSY DU SNES Collectif des conseillers d'orientation psychologues du syndicat des enseignements du second degré

FFPP (DONT AEPU), Fédération française des psychologues et de psychologie
Association d'enseignants-chercheurs en psychologie des Universités

SFP Société française de psychologie

SNpsyEN Syndicat national des psychologues de l'Éducation nationale

PSYCLIHOS Association des psychologues cliniciens hospitaliers de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris

Le Conseil Syndical National du SNP, en date du 31 janvier 2009 a approuvé un manifeste pour un Ordre professionnel des psychologues. Après avoir rappelé le contexte qui, à son sens, en justifie la création, il en rappelle les objectifs et les prérogatives. Ce manifeste est « proposé comme plateforme de discussion et de négociation à toutes les organisations de psychologues en France, locales ou nationales, qui souhaitent voir aboutir ce projet d'Ordre professionnel. »

Chaque organisation de psychologues est libre de ses orientations ou de ses choix. Cependant si ces choix visent la défense et la promotion de la discipline et de la profession, ils peuvent difficilement s'énoncer en méconnaissant de fait la position des autres organisations.

La question de l'Ordre en tant que modalité de régulation du Code de déontologie vient de donner lieu depuis plus de deux ans, à un large débat : public à travers de nombreuses publications, et interne aux échanges entre organisations signataires du Code toutes invitées à y prendre part.

Le SNP y a participé en début de processus. Il a décidé de s'en retirer parce que l'orientation de réflexion prise n'était pas en adéquation avec le choix d'orientation de son bureau national.

Chaque organisation constitutive du groupe d'échange et de travail a mené un débat interne à son organisation.

Chacune a été respectueuse de la démarche commune.

Chacune a subordonné la poursuite de la réflexion aux résultats de la consultation de ses adhérents.

Toutes ces organisations signataires du code ont jugé nécessaire d'inviter le SNP le 10 janvier 2009, jour de la restitution des résultats des consultations.

Dans le courrier d'invitation de novembre 2008 adressé au SNP, on pouvait lire ceci : (...) « Le groupe n'oublie pas que le Code est l'outil collectif de la discipline et de la profession, qu'il est l'instrument des organisations qui l'ont rédigé, voté, ou qui en sont par la suite devenues signataires. A tous ces égards le SNP reste un partenaire essentiel. C'est pourquoi nous adressons une invitation au SNP par le présent courrier pour deux phases de travail :

- d'une part pour faire le point sur l'évolution de la réflexion et de la position de nos organisations quand aux modalités de la réglementation,
- d'autre part pour lui permettre de participer à la construction des modalités de décision de réécriture du Code. Notre propre travail interne se poursuit sur ces bases. » (...).

Le SNP a répondu à cette invitation en rappelant l'orientation adoptée lors de son dernier congrès en faveur de la création de l'Ordre et en conditionnant, par la voix de ses délégués, la suite de nos échanges à la position de son bureau national. Il a été le témoin

des résultats de la consultation des adhérents des organisations signataires qui a donné lieu au communiqué suivant :

« Les Organisations ci-dessous, signataires du code de déontologie des psychologues, réunies le 24 janvier 2009 ont fait le bilan de leurs consultations et votes internes portant sur les modalités de la réglementation du code de déontologie des psychologues. Elles se **prononcent de façon unanime pour une réglementation du code par décret, sans création d'un ordre professionnel.** Elles poursuivent le travail engagé à cette fin. »

Il faut souligner que, de façon remarquablement homogène, les consultations d'adhérents de chaque organisation, largement représentatives de tous les grands secteurs de la psychologie en France, ont (très) majoritairement écarté la proposition de création d'un Ordre.

La profession est soumise à de graves attaques et se montre fragilisée.

Sur plusieurs dossiers majeurs, nos organisations poursuivent, en collaboration avec le SNP, des démarches communes auprès des ministères pour défendre les psychologues et la psychologie.

C'est pourquoi nous ne pouvons que ressentir la diffusion d'un tel manifeste appuyé sur le choix d'une unique organisation comme aboutissant de fait à un processus de division dont la profession souffre depuis trop longtemps.

Ce processus augure mal de l'instauration d'une instance dont on attendrait qu'elle règle ou résolve toutes nos difficultés pour permettre à la psychologie de peser comme elle le devrait dans la société.

La SFP et son DOA organise le 22 janvier 2010 à Paris un colloque ayant pour titre :

Crises : paroles de psys.

- Le **thème général** portera sur
 - la notion de crise, avec l'idée de décliner cette notion dans les différents champs de la psychologie.
 - L'utilité « sociale » du psychologue, son rôle dans ces différents aspects de la crise
- **Thèmes** envisagés (autour du travail, de l'éducation, du familial et du social) et qui donneront lieu à des **tables rondes** :
 - Psychologie et politique
 - Psychologie et économie
 - Psychologie et environnement
 - Psychologie et santé

Le lieu du colloque est encore à l'étude

Un comité d'organisation a été mis en place et toutes les suggestions seront les bienvenues.

Contact :

SFP, Suzanne Guillard, 53bis, rue du Puits Charles –
58400 La Charité / Loire.

Réunion du comité d'organisation de la conférence de consensus le 6/2/2009 à Paris:

Présentes : FFPP, AFPEN, SFP,
PsychiHos, ACOP-F : absents
Nouvelle venue : ANAPSYpe et APPS (même présidente)

Les responsables de groupe: présents
Jean Yves Chagnon et Corinne Bernardeau (groupe 1)
François Gaillard (groupe 2)
Jacques Juhel (groupe 3)
Claire Meljac (groupe 4)
Georges Cognet (groupe 5)
Bertrand Troadec et Ramzi Geagah (groupe 6)

Tous les groupes ont commencé leur travail d'analyse et d'expertise en réponse à la question posée

Un site internet d'information sur la Conférence de Consensus est en préparation.
L'objectif de la réunion était de faire le point sur l'avancée du travail de chaque groupe et répondre aux questions éventuelles.

Chacun a donc pris la parole. Globalement, chaque groupe s'est réuni 2 fois et commence à élaborer un plan de travail , de réflexion et de rédaction.

Il est impossible ici de retranscrire les échanges mais ils ont été très riches.

Chaque groupe va faire un résumé du travail engagé et de l'avancée des réflexions.

Nous avons évoqué les grands points du calendrier et des échéances.

A la réflexion, et devant l'ampleur de la tâche des groupes de travail;nous avons repoussé un peu les échéances.

Prévisions:

Fin 2009 : remise par chaque groupe d'expertise de son rapport de synthèse (25 pages) en réponse à la question posée.

-Début 2010 : lecture et contrôle de la conformité du document (modalités prochainement définies)

puis : présentation du document complet de 6 x 25 pages (version longue)

Printemps 2010 : colloque public de 2 jours avec présentation de son rapport par chaque groupe devant le jury

Puis : le jury se réunit à huis clos et rédige un document court de synthèse qui rassemble les analyses et les recommandations essentielles à destination des psychologues, des pouvoirs publics et des usagers.

Été 2010 : Diffusion du document

Le lieu n'est pas encore défini.

Barème des cotisations 2009 à la Société Française de Psychologie

Tarifs *	Une revue	Deux revues
Membre (France)	135€	165€
Membre (étranger)	150 €	180 €
Étudiant, sans emploi	100 €	130 €
Étudiant, sans emploi (sans revue)	45€	
Membre d'une organisation associée à la SFP (AFPSA, AFPS, ACOP-F, collectif des COP du SNES, collectif des psychologues du SNUIPP, SFPS, AFPL, IPJ)	125€	155 €
Membre d'une organisation associée à la SFP (sans revue)	70 €	
Membre sans revue	90 €	
Retraité	120 €	150 €
Retraité (sans revue)	70€	

* Le montant de la cotisation peut être, **selon certaines conditions et limites**, déductible de l'impôt sur le revenu.

Cotisation de soutien à partir de 300 €(donne droit à l'abonnement aux 2 revues)

Adhésion d'un laboratoire de recherche ou d'une institution : 500 €

(donne droit à l'abonnement aux 2 revues et à de nombreux avantages tarifaires pour les membres du laboratoire ou de l'institution)

NOM : Prénom : Adresse : Code postal : _ _ _ _ _ Pays : Ville : Téléphone : Télécopie : Adresse électronique obligatoire :@.....

Le bulletin est à renvoyer à :

**Suzanne GUILLARD
53 bis rue du Puits Charles
58400 LA CHARITE / LOIRE**

Montant de la cotisation :.....

Mode de paiement :

Un chèque bancaire, postal ou de caisse d'épargne joint.

Si vous êtes adhérent à une **organisation associée**, préciser laquelle :

Si vous êtes **étudiant**, préciser la formation suivie :

Si vous êtes **sans emploi**, préciser le dernier diplôme obtenu :

Affiliation à un département de la SFP :

Département de la recherche en psychologie (DRP)

Département des applications et interventions en psychologie (DAIP)

Abonnement aux revues : je souhaite recevoir :

Psychologie Française *Pratiques Psychologiques*

Les 2 revues : *Psychologie Française* et *Pratiques Psychologiques*

Date et signature :